

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Art. 1015



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :

SACOBEL B.V.
Takkebijsters 15H
4817BL Breda
Pays-Bas

qui déclare que l'équipement de protection individuelle :

1015 – gant docker croûte de bovin supérieure naturel

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

Règlement (UE) 2016/425 – relatif aux équipements de protection individuelle

EN420:2003+A1:2009 – exigences générales et méthodes d'essai pour les gants de protection

EN 388:2016 – gants de protection contre les risques mécanique

suite à l'examen UE de type (module B), effectué par l'organisme :

Mirta-Kontrol d.o.o
Organisme notifié n°2474

qui a établi l'attestation d'examen UE de type :

OZO193-CPT016/18

Fait à Breda, le 15/11/2018
Par Maurits KOLSTEREN, directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maurits Kolsteren', is written over a faint, large gear-like watermark in the background.